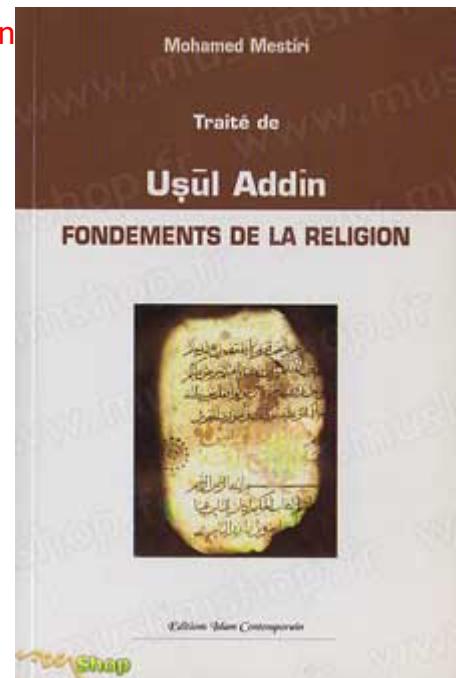


?Qu'entend-on par justice dans les fondements de la religion

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Résumé de la réponse

La justice dans son sens large du terme est une notion qu'on étudie dans la science du Kalam (apologie de la religion islamique). Cependant, l'interprétation qui fait l'objet de discussion et distingue les " partisans de la justice" (c'est-à-dire les imamites et les Moutazilites) avec les acharites est celle où la justice est prise au sens de l'obligation de respecter les droits des .(sujet lors de la rétribution (récompense ou châtiment

Selon les Acharites, tous les actes de Dieu reflètent la justice. Selon eux, la justice divine aura toujours le même sens si Dieu décide d'envoyer en enfer tous les Prophètes (as) et les croyants ou de conduire au paradis tous les mécréants et impies. Les Imamites et le Moutazilites (s'appuyant sur le principe selon lequel le sens du bien ou du mal est quelque chose d'innée et rationnelle et que l'Essence divine respire le bien, la perfection, l'Omniscience et la Puissance absolues) partagent l'inconcevabilité de l'émanation des actes ignobles comme

l'injustice de la part de Dieu et la nécessité pour Son Essence du respect de tout ce qui est bien
.à l'instar de la justice

Réponse détaillée

Adl " (justice en arabe) signifie littéralement "maintenir l'équilibre" et éviter toute dérive ou" exagération. Et lorsqu'il est suivi de la particule prépositive " An", il devient transitif et exprime la renonciation et la résignation. On l'emploie tantôt pour décrire l'idée" d'équivalence", ou pour désigner le remplaçant, la rançon.[1] Mais dans le langage de la théologie islamique (Kalam) , : ce concept se définit plutôt comme suit

Adl" veut dire "équilibre", "égalité" sans aucune forme de discrimination dans l'égalité des" -1 .droits sont

Adl" ou justice signifie s'abstenir des péchés abominables et ne pas briller par la perversité, " -2 cette définition est beaucoup plus utilisée dans le domaine du Fiqh (jurisprudence islamique). elle intervient dans le langage de la théologie islamique lorsqu'on aborde la question de .(l'Imamat et du gouvernement des sages (Wilayat-ul-Faqih

Au sens moral du terme, la justice ou "Adl" rime avec respect des droits des autres. elle -3 .s'oppose à l'injustice et à la violation des droits des autres

Socialement parlant, la justice équivaut à la répartition équitable des avantages sociaux et le -4 .droit de tous à l'éducation, la culture, la science, l'économie et le confort

La justice peut aussi se définir comme l'équité, l'égalité, c'es-à-dire donner à chaque chose -5

la place que lui revient dans le processus de l'édification d'un ordre social meilleur et du progrès de l'humanité vers le but assigné. Du moment où cette définition vise l'ensemble du système universel, la justice prend une connotation philosophique

La justice rime avec le respect des droits de tous devant la loi, la juridiction, le jugement et -6 la rétribution des œuvres (des mérites pour des bienfaiteurs et le châtiment pour les malfaiteurs), récompenser ou punir à juste mesure

Le mot "justice" est employé dans le Saint Coran [2] aussi bien au sens propre qu'aux divers sens figurés du terme. Cependant, il est très souvent employé pour rejeter toute conception d'injustice de la part de Dieu en ce qui concerne la rétribution des actes ou le châtiment ici-bas et dans l'au-delà

Par ailleurs, la justice et l'équité constituent l'essentielle de l'ordre de mission des Prophètes (as) et des envoyés afin d'exhorter les gens au respect de ces deux fondements et des droits indéniables des autres et juger avec équité. Dieu déclare aussi que les cieux, la terre et l'homme ont été créées selon un certain équilibre et justesse

De toutes les définitions présentées, la justice divine dans la rétribution ou le châtiment est celle qui fait le plus l'objet de débat. Les Acharites (les suiveurs d'Abou Hassan Ach'ari) pensent que Dieu n'est tenu par aucune obligation car une telle supposition revient à dire que le Tout-Puissant est soumis par une contrainte et un devoir. Or aucune créature n'est habilité à déterminer une quelconque obligation pour Dieu, encore moins limiter l'étendu de Son pouvoir immense, sa volonté ou son action. Nul n'a donc le droit de dire "qu'il est impératif que Dieu soit juste et qu'il ne doit pas commettre des choses ignobles et injustes". Tout ce que Dieu fait est justice. S'il décide d'envoyer tous les croyants en enfer et tous les mécréants au paradis, il aurait toujours fait régner sa justice. Car cela ne Lui est pas impossible

Les Acharites interprètent mal le raisonnement des Moutazilites sur le concept de Dieu et l'obligation d'être juste. En effet, les Moutazilites (les suiveurs de Wâsil Ibn Atâ) s'accrochent sur le principe rationnel et essentiel du bien et du mal et pensent que le respect de la justice ici-bas et dans l'au-delà est une nécessité pour Dieu. Leur raisonnement frise un une forme d'impératif pour Dieu. Dans ce contexte, les imamites (les suiveurs des Imams duodécimains) affirment que le principe du bien et du mal rationnel et essentiel, la perfection divine absolue sont des principes qui laissent croire qu'il est impossible que Dieu commette des choses répugnantes telles que le non respect de l'engagement, le mensonge, l'injustice. Et si est impossible que Dieu commette des actes répugnantes de ce genre, tout acte venant de Dieu est bien et juste. Conformément à toutes les promesses données dans le Saint Coran et l'inconcevabilité du manque d'engagements chez Dieu, il est impossible que les hommes morts dans l'hypocrisie et la mécréance entrent au paradis et les Prophètes (as) et les croyants en enfer. En d'autres termes, la justice, la vérité et le respect d'engagement est nécessaire pour Dieu et qu'il est inconcevable qu'il commette des choses exécrables, pas qu'il est obligé d'être juste et que toute injustice Lui est interdite. " L'obligation" rime ici avec nécessité philosophique et s'oppose à l'impossible et l'inexpugnable. On ne saurait considérer rationnellement cette obligation comme un devoir imposé à Dieu par une loi

La raison ne joue pas le rôle de juge, elle étale seulement la réalité découlant de la même question. La raison révèle seulement que Dieu est certainement juste et ne commettra jamais d'injustice sur qui que ce soit ici-bas comme dans l'au-delà. Elle n'est en aucun cas habileté à définir des responsabilités ou fixer des limites à Dieu

Ce débat laisse passer les imamites et les moutazilites comme " les partisans de la justice" qui reconnaissent la justice comme l'un des piliers essentiels faisant partie des fondements de la religion. Cependant, les Acharites campent sur l'unicité, le mouvement prophétique et l'eschatologie comme seuls piliers fondamentaux de la religion. Certes, plusieurs points de divergences persistent entre la pensée des chiites et celle des moutazilites. La position chiite est loin de l'extrémisme Acharite et du dérapage moutazilite

Rappelons toutefois que la justice prise dans ce sens s'accompagne des éléments étudiés ou

: analysés dans la jurisprudence islamique et le Kalam ou les deux

A- La justice dans la création

Chaque créature a été faite selon un équilibre et une structure lui permettant d'atteindre la perfection dans l'ensemble. Par ailleurs, chaque créature à un rôle et une fonction précise dans l'univers. Et ensemble, les éléments du système universel conjuguent leurs efforts pour .propulser l'univers vers son objectif

.B- La justice dans la législation

:La justice dans la législation implique deux choses

Punir sans motif est incorrect[3] : Dieu ne punira pas quelqu'un parce qu'il n'a pas accompli -1 un devoir par ignorance (s'il était incapable et non coupable). On sera considéré comme défavorisé si on n'a jamais connu ceux qui prêchent la parole de Dieu ou si les conditions pour émigrer et s'enquérir de la religion n'ont pas été favorables. On ne sera donc pas puni pour des actes commis par ignorance. Il va de même si on se laisse aller face à une situation non .définie par la loi

Il est injuste d'imposer à quelqu'un ce qui est au dessus de ses capacités[4] : Dieu n'a -2 jamais imposé à l'homme ce qui est au-delà de ses moyens. Il a exempté des peines et des dommages tous ceux qui ne peuvent accomplir un devoir[5]. On attend de chacun que ce qu'il peut. Les œuvres de chacun seront évaluées en fonction de ses capacités. Si elles sont .bonnes, on recevra les mérites. Dans le cas contraire elles seront châtées

C- La justice dans la résurrection

.Dieu jugera le dernier jour conformément aux critères ci-dessus

.D- La justice dans l'exécution du décret

Dieu agit selon la justice dans l'exécution de Son décret. Il récompense les bienfaiteurs et punit les malfaiteurs. Rappelons que dans les invocations, les Imams Immaculés (as) cherchaient toujours protection auprès de Dieu contre Sa Justice. La justice dans le saint Coran est un attribut qui éloigne toute idée d'injustice de la part de Dieu. Son secret est que nul n'est à mesure de se soumettre à Dieu et l'adorer à juste titre, nul ne peut être reconnaissant pour ses bienfaits et sa guidance comme il se doit. L'occasion de le remercier est en soi une faveur qui requiert aussi un aveu de gratitude

Par ailleurs, la soumission et la gratitude sont des geste vis-à-vis des bienfaits qu'il a mis à notre disposition ici-bas. Raison pour laquelle les récompenses le jour du jugement constituent une faveur de plus, c'est-à-dire, du moment où la Miséricorde de Dieu précède Sa colère, et qu'il l'a rendu obligatoire pour Lui[6], Sa tradition veut qu'il peut doubler les récompenses en réponse à la soumission et au remerciement. C'est aussi Lui qui attribue les récompenses par milliers pour les bonnes œuvres des croyants, et pas seulement selon ce qu'ils méritent. Il réduit de plusieurs manières le châtiment ultime des criminels : difficultés ici-bas, l'agonie agitée face à la mort, la tombe, la résurrection, l'intercession. Il les punit conformément à ce qu'ils ont commis

Donc Dieu est généreux, souple bon et gracieux en rétribution, Il ne rétribue pas selon la justice, le bien, le mérite ou l'honneur qui ne représentent rien à côté des valeurs morales et la justice. En un mot, Dieu est au dessus de la justice parce qu'il est le Juge, le Maître, le Bien et la Clémence absolu

Croire en la justice divine dans tous ses aspects a plusieurs répercussions instructives idéologiques et pratiques. Ce pilier apporte des arguments lorsqu'il faut défendre le mouvement prophétique et l'Imamat. Il joue aussi un rôle essentiel dans les verdicts et les jugements de jurisprudence

L'espoir en la justice divine le jour du jugement rend facile l'endurance face aux injustices des autres (dans le cas on ne peut pas se défendre) et motive les croyants à plus d'efforts dans l'accomplissement de bonnes œuvres, l'instauration de la justice dans la société et le respect des droits des autres

: REFERENCE

Ilâhiyat, Ja'far Sobhani, vol 1 et 3, éditions universités internationales Al Moustapha, -1 .deuxième publication, 1409 hégire, page 290, 273,310et301

Ja'far Sobhani, Bouhouth fi Milal wa Nahl, discussion sur les religions et doctrines, vol 2, -2 .direction du séminaire, deuxième édition, Qom 1366, page 334- 339

Milal wa Nahl, Abdoul Karim Shahrestani, vol 1-2, Al Anjalou, Egypte , deuxième édition, -3 .1375, page 47-48

Abi Salih Halabi, Takrib ul Ma'aref, centre de publication islamique, 1363, Qom , -4 .page71,88-92

Ilmul Hoda, Sayyed Morteza , la justice divine (Adeliah ul Ilâhi), édition de publication -5
.islamique, Qom 1411, page 211-255

.La justice divine, Shahid Motahari, dixième édition, 1979, page 59-66 -6

Khojeh Nasrul Dine Tousi, Kasshf ul Mourad, Chakourî; quatrième édition; 1373, page -7
.356-367

Cours de théologie, Mohammad Taqi Mesba Yazdi, vol 1-2, centre de propagation -8
. (islamique, douzième édition, Qom 1376, page 190-199 (Leçon 20

.La morale islamique Mesba Yazdi, vol 1, centre de recherche Imam Khomainy, Qom, 1372 -9

Cours de Kalam, Mohammad Sa'idi Mehr, vol 1, deuxième édition, Qom 1381, page -10
.313,325

.Confère Mesbah ul Mounir, vol 1-2, page 296-297 - [1]

.Confère Kashful Ayat, le mot Adl, Question, Zallâm - [2]

Sourate Isrâ :15 -[3]

Sourate Baqarah : 233 et 286, sourate An'am : 152 Sourate A'raf : 42, Sourate -[4]
.Mou'minoun : 62

Sourate Fathia : 17, Sourate Nour : 61, Sourate Hajj : 78, Sourate Tawba : 91, Sourate - [5]

